

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **74 (1938)**

Heft 21

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Comités et présidents de sections. — Bureau de Placement. — Places au concours. — Echichens. — Dans les sections ; Lausanne, Aigle, Moudon, Vevey. — Rapport présidentiel.* — GENÈVE : U. I. P. G. — *MESSIEURS : Commission des épreuves. — Rapport présidentiel.* — U. I. P. G. — *DAMES : Souscription.* — NEUCHÂTEL : *Comité central. — Communications du C. C.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Dr HUGO OLTRAMARE : *Les médecins et l'Ecole.* — ALICE DESCŒUDRES : *L'enseignement du calcul élémentaire.* — L. S. : *L'enseignement de la composition.* — J. SIMONET : *Coucou !...* — OPINIONS. — RÉCITATION. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

COMITÉS ET PRÉSIDENTS DE SECTION

A part les clauses de l'article 27, page 7, des statuts S. P. V., un comité de section et, plus spécialement son président, a encore d'autres attributions :

1. Il fait convoquer les assemblées de section, en prépare l'ordre du jour et les préside.
2. Cherche des conférenciers pour les séances semestrielles, organise des cours de perfectionnement pour le corps enseignant : dessin, gymnastique, etc.
3. Désigne des commissions pour étudier les sujets proposés par le Département, le Comité central ou l'assemblée générale.
4. Organise de temps à autre, une course et cherche un but à la convenance de tous les sociétaires.
5. Représente la section à l'assemblée des délégués.
6. Prend, quelquefois, la parole au nom de la section, à l'assemblée générale.
7. Veille au recrutement des jeunes et demande l'honorariat pour les collègues qui terminent après avoir fait partie de la S. P. V. pendant 25 ans au moins.
8. Souhaite longue vie et paisible retraite à ceux qui arrivent au terme de leur carrière pédagogique.
9. Assiste à la cérémonie funèbre des membres S. P. V. actifs, honoraires ou auxiliaires et leur adresse un dernier adieu. J. P.

Directives à conserver précieusement par les intéressés.

Ch. G.

BUREAU DE PLACEMENT

Instituteur de Thalwil (Zurich) désire placer sa fille (15 ans) en échange chez un instituteur de la région lac Léman ou Neuchâtel, durant les vacances d'été (10 juillet-14 août).

Piano à disposition. Eventuellement échange de leçons.

Adresser les offres au Bureau de Placement S. P. V., Faoug, Lac de Morat.

PLACES AU CONCOURS

Maîtresse de travaux à l'aiguille : *Les Cullayes* (3 juin).

Instituteur : *Denezzy* (7 juin).

ASILE RURAL D'ECHICHENS

La vérification des comptes nous a donné dernièrement une nouvelle occasion de prendre contact direct avec les multiples activités dont est faite la vie de l'Asile. L'impression dominante est un sentiment d'admiration pour la façon magistrale avec laquelle une œuvre si difficile est menée à bien.

Le rapport qui vous a été envoyé il y a quelque temps donne en quatre pages (c'est-à-dire sans abuser de votre temps) des renseignements suffisants pour éveiller votre intérêt bienveillant et vous engager à venir à l'assemblée générale du 4 juin.

Nous aurions donc pu nous dispenser de ce rappel, si nous n'avions à vous faire part d'un fait qui a surpris la commission ; nous voulons dire la diminution inquiétante du nombre des membres cotisants : quelques oublis, sans doute, parce qu'on a laissé passer le délai de paiement du remboursement postal, mais aussi, et cela est affligeant, des refus formels (et incompréhensibles) du paiement de la cotisation (2 francs par an).

Nous voulons croire que ce refus n'est pas définitif. L'œuvre d'Echichens honore la S. P. V. et mérite tout autant que par le passé notre appui moral et matériel. Puisse le présent appel faire revenir sur leur décision quelques démissionnaires et susciter de nouvelles sympathies.

R. FAGUE.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. *L'assemblée de section* aura lieu le *vendredi 3 juin 1938*, à 17 h. 15, salle Tissot, palais de Rumine.

Ordre du jour. — 1. Procès-verbal, lecture et adoption. — 2. Rapport présidentiel. — 3. Rapport de la Commission de vérification des comptes. — 4. Cotisation 1938. — 5. Admissions, démissions, honorariat. — 6. Statuts. — 7. Rapport sur les allocations familiales. — 8. Propositions individuelles.

Aigle. Samedi 4 juin, à 15 heures, au collège d'Aigle, *assemblée générale de section*, suivie d'une conférence de M. Chevallaz, directeur

des Ecoles normales, sur : « La formation du citoyen en U.R.S.S., en Allemagne et en Italie ».

Moudon. Prochaine leçon de gymnastique : *mardi 31 mai*, à 17 h.

Vevey. Vendredi 3 juin, 16 h. 15, collège de la Veveyse, cours de gymnastique pour dames. — Invitation cordiale à toutes les collègues des environs.

RAPPORT PRÉSIDENTIEL

En plein accord avec M. Borloz, le rapport en question ne sera pas publié in extenso comme l'annonçait le Bulletin N° 12 (26 mars). De certains chapitres ne paraîtront que des coupures ; quelques-uns seront même supprimés. Pourquoi, direz-vous ? — Nous ne voulons pas lasser votre attention, mais ce qui reste mérite que vous le lisiez d'un bout à l'autre.

Ch. G.

RAPPORT DE GESTION

du Comité central de la S.P.V. pour l'exercice 1937

présenté à l'Assemblée générale, le 30 janvier 1938, à Lausanne.

Le Comité central a tenu 23 très longues séances en 1937. Il a eu à étudier de nombreuses questions. Plusieurs d'entre elles ont reçu une solution satisfaisante et conforme à nos désirs. Vous ne vous en êtes peut-être pas même doutés, chers collègues : les choses passent si vite et les hommes tombent si facilement dans l'oubli. Nous avons répété quelquefois *Vanitas vanitatum* et nous voudrions vous mettre en garde de penser que le Comité central est tout-puissant et que son action est déterminante. Notre force fut de croire que les causes justes doivent triompher. Avons-nous mis trop d'âpreté à les défendre ? Nous ne le croyons pas. Si notre franchise a eu quelque rudesse, nous avons toujours été sincères et nous n'avons pensé qu'au bien de l'école et à celui du corps enseignant.

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de la gestion du Comité central. Nous ne développerons que les questions importantes. Nous ne parlerons pas de nos interventions auprès de communes voulant fermer des classes et, par discrétion, nous taisons les démarches faites pour défendre quelques membres de notre association.

Revision de la loi relative aux institutrices mariées.

L'inquiétude fut grande au sujet de la situation des institutrices mariées.

... « Subitement, au mois d'avril, en pleines vacances du printemps, nous dûmes, en compagnie de Mme Cornuz, défendre notre point de vue devant la Commission législative du Grand Conseil. Dire que nous y fûmes reçus cordialement serait une contre-vérité. ... Nous avons publié, dans l'*Educateur* du 24 avril 1937, les argu-

ments développés devant ces représentants de l'autorité législative et nous n'y revenons pas.

» Puis ce fut la séance du Grand Conseil et la décision que vous connaissez soit : la non-entrée en matière de la revision des articles de loi relatifs à l'institutrice mariée. Je suis persuadé que ce vote produisit un grand soulagement dans notre canton. »

Décision de Château-d'Oex.

L'affaire de Château-d'Oex est classée ; nous n'y revenons pas. Extrayons du rapport quelques lignes.

... « Dans toute cette affaire, le Comité central a agi avec prudence. Il s'agissait surtout de laisser aux prises la commune avec l'Etat qui finirait bien par avoir le dernier mot.

... » Notre but fut de faire triompher le droit sans éclaboussures ou dommages pour le corps enseignant de Château-d'Oex.

» Nous exprimons encore à nos collègues de là-haut notre reconnaissance pour le calme dont ils ont fait preuve.

» En 1937, ils se seront sentis plus près de la S.P.V. et pourtant leur attachement à notre société n'aurait pas eu besoin de l'incartade de leurs autorités. Espérons qu'elles n'auront pas envie de recommencer. »

Eligibilité des instituteurs aux conseils communaux.

Nous avons exposé cette question dans notre rapport de l'année dernière. Aucune solution n'est encore intervenue définitivement. C'est pourquoi nous vous devons les explications suivantes. Je reprends l'historique succinct de cette affaire. Après notre intervention de 1936, le Conseil d'Etat nous avait répondu : 1. qu'aucun texte constitutionnel ou légal n'empêche un instituteur d'être nommé au conseil communal ou d'accepter un mandat de conseiller ; 2. mais qu'une commune peut élaborer des règlements sur le statut de ses fonctionnaires et que ces règlements ont force de loi sans qu'ils aient reçu nécessairement la sanction du Conseil d'Etat. Il nous informait qu'il ne lui paraissait pas opportun de s'opposer à la mesure prise par Lausanne et Pully. Il estimait que les autorités communales étaient mieux à même d'apprécier les circonstances locales qui pourraient justifier l'introduction dans le règlement communal de dispositions concernant le personnel communal. Nous avons alors consulté M. Roger Secretan. Ce savant juriste nous avait conseillé d'en appeler de nouveau à un Conseil d'Etat mieux informé. Nous l'avions fait le 13 juillet 1936. Nous n'avions pas de réponse en janvier 1937. Le gouvernement n'a eu le temps de s'occuper de cette question qu'au printemps 1937. Il demanda des renseignements à la commune de Pully.

La Municipalité de Pully lui répondit que le règlement communal

avait été adopté en deuxième débat le 19 mars 1937 par le Conseil communal, à la majorité des 2/3, que le statut des fonctionnaires était un règlement d'intérieur et que le Conseil d'Etat n'était pas compétent pour connaître le cas soulevé par le Comité de la Société pédagogique vaudoise.

Le Conseil d'Etat demanda alors un deuxième avis de droit au Département de Justice et Police. Cette deuxième étude parle peu de la question elle-même, mais se demande surtout si le Conseil d'Etat est compétent. Elle répond affirmativement. Elle dit qu'il y aurait une différence à faire entre les grandes et les petites communes. Si on empêchait, dans une petite commune, l'instituteur de faire partie du Conseil communal, cette mesure prendrait un caractère personnel, ce qui n'est pas le cas dans les grandes communes.

Avant les élections communales de l'automne dernier, nous sommes revenus à la charge et le chef du Département, M. Perret, a convoqué le Comité central au début de novembre. Il nous a expliqué ce qui s'était passé depuis notre lettre du 13 juillet 1936, situation que je viens de résumer. En somme, sans avoir dit le dernier mot, le Conseil d'Etat s'en tient, pour le moment, à sa lettre du 12 juin 1936.

Au nom du Comité central, j'ai alors défendu le point de vue de la Société pédagogique vaudoise. Voici les idées essentielles de notre défense.

L'accord de l'action avec la loi constitue la légalité. Or, de 1889 à 1906, et de 1906 à 1930, la loi est restée la même quant à l'incompatibilité de la fonction d'instituteur avec d'autres fonctions ou professions. Les instituteurs pouvaient être élus aux conseils communaux et ils l'étaient : c'est un fait ; ils étaient donc éligibles : c'était un droit. Ignorer cela, c'est, de la part du Département de Justice et Police, échafauder un avis de droit sur autre chose que sur le droit. C'est justifier une conception philosophique que le gouvernement peut faire sienne ; mais ici, nous touchons au domaine de la politique.

Si la commune de Pully peut, avec l'approbation du Conseil d'Etat, rendre la fonction d'instituteur incompatible avec le mandat de conseiller communal, c'est qu'elle est en droit de le faire, et qu'elle supprime ainsi un droit reconnu jusqu'ici à l'instituteur.

Dans un Etat organisé, il ne peut y avoir un pouvoir qui octroie un droit et un autre pouvoir qui supprime ce même droit. Or, le Grand Conseil a fixé le statut des instituteurs dans le chapitre VIII de la loi sur l'Instruction primaire. Ce chapitre précise les titres nécessaires pour enseigner dans une école publique, les modalités de nomination, le traitement et autres avantages, et indique, suprême réserve, que la fonction de l'instituteur est incompatible avec toute autre fonction ou profession. C'est clair. Et si ce ne l'était pas assez, la jurisprudence de la loi de 1889, de celle de 1906 et de celle de

1930 est garante de notre droit. Voilà pourquoi, nous appuyant sur une déclaration d'un savant juriste, nous disons qu'une commune doit être respectueuse de la loi.

La commune de Pully et l'avis de droit du Département de Justice et Police se basent sur l'organisation des communes et leur liberté d'élaborer des règlements sur le statut de leurs fonctionnaires. Les communes possèdent cette liberté mais pour leurs fonctionnaires qui ne sont pas régis par une loi cantonale. Sans cela, les communes pourraient s'opposer aux décisions de l'Etat, comme le fait Pully aujourd'hui. Où irions-nous s'il pouvait en être ainsi ? L'Etat a bien compris qu'il fallait des dispositions communes pour une catégorie de fonctionnaires semblables : voilà pourquoi c'est une loi cantonale qui nous régit et non un règlement communal. Une commune ayant un conseil général possède les mêmes libertés qu'une commune ayant un conseil communal. Mais une petite commune ne pourrait pas prendre une décision pareille à celle de Pully. Alors où est cette liberté qui constitue le socle du premier avis de droit du Département de Justice et Police ?

Si le Conseil d'Etat faisait définitivement sienne la conception de cet avis de droit, notre adversaire ne serait plus la commune de Pully mais le gouvernement lui-même. Ici nous touchons alors à la politique.

Si notre loi sur l'Instruction publique contenait une disposition permettant expressément une décision pareille à celle de Pully, le gouvernement aurait une tâche urgente à accomplir : s'employer à faire supprimer par le Grand Conseil une telle disposition légale. Mais la loi en vigueur lui évite pareille peine.

Les instituteurs, que l'Etat désigne pour donner aux jeunes gens de 16 à 19 ans l'éducation civique, n'accepteront jamais qu'on veuille leur interdire ce qu'on permet aux maîtres secondaires. Ils n'accepteront jamais d'être à la fois des agents électoraux de choix et des citoyens de second plan. Le gouvernement doit comprendre ces choses.

Telle fut donc notre défense.

Notre chef du Département nous a alors confié que nous devrions demander un avis de droit écrit sur cette question pour qu'il puisse retourner devant le Conseil d'Etat.

Nous avons acquiescé à cette idée et tout de suite nous nous sommes adressés à M. Roger Secretan pour lui demander de nous préparer un avis de droit. Mais M. Secretan a accompli une mission en Syrie pour la S. d. N. Il n'est rentré qu'à la fin de novembre et nous écrivit qu'il ne pouvait pas se charger maintenant de l'étude que nous lui demandions. Il nous proposait d'autres juristes en disant cependant qu'il ne se déroberait pas si nous désirions spécialement que ce soit lui qui s'occupât de cette question.

Le Comité central a décidé d'attendre que ce distingué professeur de droit ait le temps de nous présenter sa consultation, puisqu'il n'y a pas urgence et qu'il est indiqué d'avoir l'avis d'une autorité de premier plan.

Nous espérons que l'année prochaine suffira enfin à apporter une solution définitive, pour qu'aucune commune ne tente plus de faire comme Pully et que personne n'ait l'idée de déposer une motion pareille à celle qui vient d'être formulée au Conseil communal de Lausanne.

(A suivre.)

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

COMMISSION DES ÉPREUVES

Les travaux de cette commission ont été retardés par le décès de notre regretté collègue Ls Richard. Cependant, le rapport sera présenté à la prochaine assemblée générale de l'Union et il est à désirer qu'une nombreuse affluence vienne en discuter les conclusions, voire les compléter.

La commission ne s'est pas bornée à la seule question des épreuves; le contrôle général de l'enseignement, le mode actuel d'appréciation du travail des élèves, le système des groupes ont fait l'objet de longues discussions et la commission proposera à l'Assemblée de présenter au Département ses remarques et suggestions.

L. S.

RAPPORT PRÉSIDENTIEL (suite).

La situation de la C. I. A. a retenu toute notre attention et a nécessité de nombreuses séances. La Commission de redressement financier, nommée le 26 mars 1936, a accompli un travail consciencieux. Les instituteurs primaires étaient représentés dans cette commission par notre collègue *Théodore Foex*, auquel nous tenons à adresser ici nos chaleureux remerciements et l'expression de notre vive gratitude. Nous voulons dire aussi à notre dévoué représentant au Comité de la C. I. A., notre collègue *Edmond Martin*, toute la reconnaissance que lui doit le Corps enseignant primaire.

Un plan de redressement financier a été établi; un projet de convention avec l'Etat de Genève a été préparé; diverses modifications aux Statuts de la C. I. A. sont prévues. Tous les fonctionnaires et tous les retraités ont reçu le rapport et ont été tenus au courant des solutions qui furent successivement envisagées.

D'importants sacrifices, — jugés indispensables par la Commission de redressement, — sont demandés à tous. Les fonctionnaires, d'une part, l'Etat, d'autre part, auront à se prononcer incessamment.

b) *Ménages de fonctionnaires.* — *Absences consécutives à un accident de ski.* — Ces problèmes — et d'autres encore — ont fait l'objet de démarches de notre part.

Nous avons été heureux de constater qu'une solution avait été apportée à l'irritante question dite du « cumul ». Nous avons enregistré avec satisfaction que l'Etat tenait compte des situations acquises et déclarait nettement que « toute restriction apportée au cumul, sous une forme quelconque, porte une atteinte, difficilement défendable du point de vue juridique, à l'égalité économique de l'homme et de la femme, que toutes les législations modernes, et notamment la Loi suisse, tendent de plus en plus à consacrer ».

Nous avons cependant fait savoir à nos autorités que « les fonctionnaires qui, par la Loi sur les incompatibilités, subissent un amoindrissement de leurs droits civiques, constatent qu'on les a limités encore au point de vue social ».

La question des absences dues aux accidents de ski pour les membres du Corps enseignant a également été réglée par un arrêté du Conseil d'Etat en date du 10 février 1937 : Les absences provoquées par ces accidents sont assimilées aux absences maladie pour les moniteurs de ski.

c) *Echelle de traitements.* — Notre collègue Borel a proposé qu'une commission de l'U. I. P. G. étudie le problème « du salaire des instituteurs en rapport avec les connaissances exigées et les responsabilités de la profession ». — Cette commission est au travail.

7. Divers.

a) *Commission de nomination et examens de stage.* — L'U. I. P. G. a été représentée par un délégué dans chacune des Commissions d'enquête prévues par la Loi sur l'instruction publique et chargées d'examiner les titres des candidats aux postes de régents dans les Ecoles primaires de Meyrin, Chêne-Bourg et Plan-les-Ouates, ainsi qu'à l'Ecole secondaire rurale de Compesières.

Des représentants de l'Union ont été désignés comme jurés par le département dans chacun des jurys qui ont fonctionné pour les concours d'admission aux études pédagogiques dans les Ecoles primaires.

Enfin, notre collègue Richard a été appelé à suivre les examens de fin de stage de cinq jeunes gens ayant terminé leurs études pédagogiques.

b) *Cartes de membres de la S. P. R. et de l'U. I. P. G.* — Les démarches entreprises par notre Comité ont abouti. Une liste des Maisons de commerce et des compagnies de chemins de fer qui consentent un rabais à nos sociétaires a été établie et imprimée sur les cartes de membres de la S. P. R. et de l'U. I. P. G.

Ces avantages ont été très appréciés. Nous recommandons à tous de faire usage de notre carte :

- pour encourager ceux qui sont bien disposés à notre égard ;
- pour profiter d'avantages qui nous sont gracieusement offerts ;

pour engager d'autres maisons ou entreprises à nous accorder d'autres facilités.

c) *Statuts*. — La Commission chargée de la revision des statuts a présenté diverses observations au sujet des dispositions communes aux deux sections de l'U. I. P. G. Toutes les propositions de la commission ont été adoptées par la séance plénière du 24 novembre.

Les statuts de la Section des Messieurs ont été également examinés par la commission. Le rapport est prêt et la question est à l'ordre du jour de la séance extraordinaire que nous tiendrons aujourd'hui même.

d) *Relations avec la Section des Dames*. — Les relations avec la Section des Dames ont été excellentes. Plusieurs questions (traitements, cumuls, caisse de retraite, programme, etc.) ont été examinées en commun. Nos deux sections ont agi en parfait accord au moment du conflit créé par la constitution d'un Syndicat chrétien et national de l'enseignement.

e) *Examens de recrues*. — M. Marcel Chantrens, instituteur à Montreux, a été nommé, par le Département militaire fédéral, premier expert pour les examens pédagogiques de recrues à Lausanne et à Genève. Notre collègue a demandé à l'U. I. P. G. de lui proposer deux membres de notre Association pour remplir les fonctions d'experts fédéraux. — Duchemin, président, et Lagier, vice-président de l'Union, ont été désignés par notre Comité pour faire partie de ce jury. Ce choix a été ratifié par M. Chantrens, que nous avons remercié, et par le Département militaire fédéral.

f) *Pièces de théâtre pour enfants*. — La section littéraire de l'Institut national genevois avait ouvert, dans le courant de 1936, un concours pour la composition de pièces inédites destinées à la jeunesse. Adrien Lagier avait bien voulu accepter de faire partie du jury comme représentant de l'Union des instituteurs. La section littéraire de l'Institut s'est réunie dans le courant de 1937 en une séance spécialement convoquée pour prendre connaissance du rapport du jury. Les résultats du concours ont été proclamés ; une petite note a paru à ce sujet dans l'*Educateur*, numéro 15 (17 avril 1937).

g) *Commission Radio-Scolaire*. — A la demande de la Société des émissions de Radio-Genève, notre Comité a désigné un représentant de l'U. I. P. G. à la Commission de Broadcasting scolaire ; Adrien Lagier a bien voulu accepter cette fonction.

h) *Fondation « Pour l'Avenir »*. — En date du 13 juillet, notre Comité a été avisé que le Conseil de la fondation « Pour l'Avenir » avait élu, à l'unanimité des personnes présentes, notre collègue Louis Servettaz membre du Conseil à titre de délégué de l'U. I. P. G. Le vœu que nous avons exprimé était ainsi réalisé : l'Union a sa place dans cette importante association et nous n'avons pas manqué d'adresser nos remerciements à Mlle la Présidente de « Pour l'Avenir ».

i) *Assurance scolaire.* — Le président de l'U. I. P. G. siège depuis un an à la Commission de surveillance de l'Assurance scolaire. Il a eu à plusieurs reprises l'occasion de faire valoir le point de vue des instituteurs. — On a souvent fait état des « erreurs nombreuses » dont on rendait responsable le corps enseignant. Or, à l'heure actuelle, la Commission de surveillance ainsi que M. le Directeur, et M. le délégué fédéral se plaisent à reconnaître que les reproches au corps enseignant se sont révélés non fondés et que le nombre des erreurs constatées est infime. Tous les organes de la caisse rendent maintenant hommage à la conscience des instituteurs et à la précision du travail effectué par eux.

j) *Fiches indiquant le calcul des salaires.* — En date du 23 février, l'U. I. P. G. a demandé que la comptabilité du Département de l'Instruction publique remette à chaque membre du corps enseignant une fiche indiquant le calcul de son salaire réel : montant légal du salaire moins les retenues diverses (C.I.A., versement pour l'Etat, caisse maladie, fonds de subsides, etc.). Le département a accédé à notre désir et nous lui en sommes reconnaissants.

k) *Fonds de voyage.* — Le Fonds de voyage créé en 1913 et dont la gestion a été confiée au comité de l'U. I. P. G. il y a un peu plus d'un an, se monte actuellement à la somme de 574 fr. 75. Nous pensions organiser un séjour à Paris dans le courant de l'été 1937 à l'occasion de l'Exposition et du Congrès international de l'enseignement primaire et de l'Ecole populaire. La S. P. R. s'étant chargée de l'organisation d'un voyage semblable, l'U. I. P. G. renonça immédiatement à son projet. Un certain nombre de nos membres étaient d'ailleurs avec la S. P. R. à Paris : ils eurent un très grand plaisir à visiter l'exposition et suivirent avec intérêt les travaux du congrès.

l) *Association suisse pour la S. d. N.* — Un appel en faveur de l'Association suisse pour la S. d. N., émanant des divers comités régionaux, a été adressé à tous les instituteurs de la Suisse romande et contresigné par le président de la S. P. R. et les présidents de chacune des sections. L'Association pour la S. d. N. sollicite l'appui des éducateurs ; elle les invite à collaborer à la réalisation de sa tâche la plus immédiate, la plus nécessaire : l'éducation de l'opinion publique.

m) *Séance d'information sur le R. U. P.* — Les comités des deux sections de l'U. I. P. G. furent conviés — avec les représentants d'autres groupements genevois — à une séance d'information sur le R. U. P. organisée par la Commission d'éducation de l'Association genevoise pour la S. d. N. M. Kuenzi, président du R. U. P. suisse, exposa le sujet. A la suite de la conférence, plusieurs personnes posèrent des questions, é mirent des avis, des critiques ou des vœux. La séance n'avait d'autre but que de permettre une discussion objective sur un sujet mal connu et fort controversé.

n) *Excursions scolaires.* — Notre collègue *Keller* a proposé à l'U. I. P. G. de patronner un groupement qui s'occuperait d'organiser des excursions scolaires pendant les vacances. « Nos routes sont belles, nous a dit Keller, nos auberges de jeunesse accueillantes ; profitons-en pour donner à nos enfants l'occasion de mieux connaître et de mieux aimer notre patrie ». Cette proposition a été renvoyée à notre commission pédagogique qui s'occupe précisément du problème de l'Education civique : elle sera à l'ordre du jour d'une de nos prochaines séances.

o) *Aide aux ateliers de jouets.* — Après avoir organisé, en décembre 1936, la vente des bons de jouets dans les écoles primaires, la Commission des jeux éducatifs, en étroite collaboration avec la direction des ateliers, créa une quinzaine de modèles nouveaux et entreprit des démarches auprès de nos autorités municipales. Ces démarches aboutirent à l'achat par la ville de plus de 2000 jouets de chômeurs pour les écoles enfantines. Les enfants choisirent leurs jouets à l'étalage d'une exposition ambulante, présentée par un chômeur. Nos modèles furent à l'honneur, puisqu'ils réunirent la moitié des suffrages.

Dès ce moment la production des ateliers ne cessa de croître. Ils occupèrent jusqu'à 60 chômeurs et 22 000 jouets furent écoulés à fin 1937.

Ces ateliers restent une œuvre de solidarité sociale. Avec l'aide des autorités fédérales et cantonales, ils travaillent à la réadaptation professionnelle des chômeurs.

La direction des ateliers nous a témoigné sa plus vive reconnaissance et nous prie instamment de poursuivre notre œuvre désintéressée.

Aujourd'hui, nous lançons un pressant appel à tous ceux qui s'intéressent à cette institution.

Nous avons besoin d'idées neuves. Chers collègues, apportez-nous le fruit de votre expérience.

p) *Représentations.* — L'U. I. P. G. a été invitée :

— à la fête de l'école genevoise, à la réussite de laquelle des collègues dévoués consacrèrent leur temps et leurs talents, et où votre président a été fier de représenter l'organisation corporative du Corps enseignant primaire ;

— à l'inauguration de l'exposition concernant la nouvelle écriture ;

— à Bourg-en-Bresse, à l'assemblée annuelle de nos voisins, instituteurs de l'Ain, où *Ducommun* avait bien voulu accompagner le président de l'U. I. P. G. et apporter, avec sa verve endiablée, le salut des Genevois ;

— à l'inauguration de la nouvelle école de Veyrier à laquelle participa notre vice-président *Adrien Lagier* ;

- à l'assemblée trisannuelle de la Société pédagogique neuchâteloise où l'U. I. P. G. (Messieurs) était représentée par son président ;
- au cours sur la « Famille d'aujourd'hui » organisé par Pro Familia, cours auquel prirent part de nombreux collègues ;
- à la journée de démonstrations de gymnastique scolaire que votre président suivit avec intérêt ;
- à la soirée organisée à l'occasion du 20^e anniversaire de l'Union des fonctionnaires de l'administration cantonale où nous eûmes le plaisir d'apporter le salut des instituteurs aux fonctionnaires cantonaux ;
- enfin, tout récemment, à l'assemblée administrative annuelle de la S. P. V., à Lausanne, à laquelle votre président fut heureux d'accompagner le président de la romande.

Un certain nombre d'autres questions ont également retenu l'attention de votre Comité. Nous ne pouvons les citer toutes ; nous nous contenterons de relever :

- la défense des Ecoles suisses à l'étranger ;
- l'aide au pédagogue émigré allemand Fœrster ;
- la demande de l'Union chrétienne des jeunes gens concernant le kilo du chômeur ;
- l'appui sollicité par la Société du film éducatif et documentaire ;
- l'organisation d'un cours de graphologie et du cours sur l'utilisation de la « Chansonnaie ».

Conclusion.

1936 a été l'année des congrès.

1937 restera dans nos annales l'année des batailles.

Je ne pensais pas voir si juste lorsque, il y a un an, citant Philippe Monnier, j'écrivais : « Nous aurons encore à lutter contre l'ennemi extérieur ; nous aurons peut-être à lutter aussi contre nous-mêmes ».

Un vent de jalousie continue à souffler : dans tous nos cantons, dans tous les pays, on envie et on critique volontiers ceux que l'on considère comme des privilégiés... Et pourtant, il faut bien batailler pour conserver des situations convenables sans doute, mais que nous ne pouvons pas laisser continuellement diminuer.

Et la profession a aussi ses risques : demandons à nos collègues qui viennent de quitter l'enseignement, et que nous avons fêtés tout à l'heure, si on ne s'use pas rapidement à la tâche, surtout à notre époque de vie trépidante, où la nervosité est l'apanage de la jeunesse.

Les années passent, les problèmes restent : combattre pour défendre des situations qu'on dit acquises continue à être un impérieux devoir pour nos associations...

Et, en plus, il a fallu lutter contre des collègues, perdre du temps, un temps précieux. Nous ne voulons pas regretter ces heures passées à faire jaillir la lumière : nous avons convaincu des gens sincères,

mais mal informés ; nous avons attiré, avant qu'il ne soit trop tard, l'attention sur certains dangers... Et puis, les moments qu'on consacre à la sauvegarde des conquêtes de l'Ecole populaire ne sont pas du temps perdu...

* * *

L'U. I. P. G., nous tenons à le répéter, est absolument libre.

Elle *collabore* avec le Département de l'Instruction publique auquel elle sait gré de la confiance qui lui est accordée. Elle n'a et ne veut avoir aucune attache avec aucune organisation syndicale ou politique quelconque. Elle ne se réclame pas plus de la corporation que des syndicats. Elle estime — et tous les chefs du département l'ont jusqu'à ce jour estimé avec elle — que la seule forme corporative possible et digne pour une profession comme la nôtre est précisément la forme que l'U. I. P. G. a adoptée.

* * *

Je tiens à dire à mes collègues du comité toute ma gratitude : nous avons — depuis quelques mois surtout — travaillé la main dans la main, dans une atmosphère de confiance et d'amitié. Nous n'avons certes pas la prétention d'avoir tout fait ; nous avons agi dans la limite de nos forces et de nos moyens, mais avec courage, avec enthousiasme même ; et aujourd'hui, nous pouvons déclarer que c'est la conscience à l'aise que nous déposons notre mandat. Des encouragements venus de toutes parts — ces derniers jours encore — ont été pour nous très précieux.

Mes chers collègues,

Continuons à cultiver les vertus bienfaisantes, la confiance, l'amitié, la solidarité.

Cherchons ce qui unit et non ce qui divise.

Plus que jamais, souvenons-nous que, quelles que soient nos convictions religieuses ou nos opinions politiques, nous avons un idéal commun : préparer des Hommes, éduquer des Enfants, espoir de la Patrie.

Avec notre rédacteur souhaitons que tous acceptent de collaborer à cette œuvre de patients artisans « pour le plus grand bien de notre Ecole populaire que nous voulons forte et vivante, consciente de ses graves responsabilités, prête à travailler toujours et encore pour le Pays et pour son bien le plus précieux : ses enfants ».

Cartigny, le 24 février 1938. *Le Président* : Ch. DUCHEMIN.

U. I. P. G. — DAMES

SOUSCRIPTION

en faveur de l'œuvre des « Vacances pour mères de famille ».

Cette souscription proposée à nos collègues, par le Comité, après la causerie de Mlle K. Yentzer, a rapporté 220 fr.

Merci à toutes celles qui ont répondu à notre appel. J.-M. L.

NEUCHÂTEL**COMITÉ CENTRAL** (suite).

Un long débat a lieu ensuite autour de la question de l'enseignement du chant. Nous avons relaté en son temps les récriminations qui se sont fait entendre dans notre assemblée de délégués du 12 mars, au sujet de la démarche insolite faite par les délégués des sociétés cantonales de musique et de chant auprès du Département de l'Instruction publique, le 1^{er} décembre dernier.

Voici ce que publie, à ce propos, le *Bulletin* de la Société cantonale des chanteurs neuchâtelois (17 février 1938) : « *Le chef du Département de l'Instruction publique s'est montré très aimable et très compréhensif. Différentes mesures ont été envisagées en vue de l'application intégrale par tout le corps enseignant du programme établi pour l'enseignement du chant et du solfège dans nos écoles.*

» *Un contrôle va être institué, auquel les membres des Commissions scolaires faisant partie de nos associations seront priés de prêter leur concours effectif.*

» *Nous prions instamment nos sections de nous faire connaître, d'ici à fin février courant, les noms de leurs membres faisant partie de la Commission scolaire de la localité, afin que nous puissions en dresser une liste qui, en accord avec les musiques, sera ensuite adressée au Département.* »

Il y a dans ces lignes, qui ont été reproduites par plusieurs journaux du canton, une accusation contre une partie du corps enseignant qui se rendrait coupable de ne pas enseigner intégralement les matières fixées par le programme pour l'enseignement du chant. Il est possible que dans certaines classes on ne goûte pas à fond aux félicités du solfège et qu'on préfère des chants ; il est possible aussi que cette branche mineure est sacrifiée çà et là, selon les circonstances, à des branches majeures. Mais pour si petit péché, il n'était pas indiqué de remuer le Département, les Commissions scolaires, les chanteurs et musiciens neuchâtelois et de faire des proclamations par la voix de la presse. Le public généralisera et c'est tout le corps enseignant qui sera incriminé. Le procédé est blessant et le Comité central décide de protester auprès du Département de l'Instruction publique contre l'attitude des dirigeants de nos chanteurs et musiciens.

Ce n'est du reste pas la première fois que le corps enseignant est pris à partie par ces remuants personnages. En 1929, la Commission musicale de la Société des Chanteurs neuchâtelois avait formulé les mêmes critiques et émis la prétention que le Département charge des membres de cette société de faire une enquête afin de savoir jusqu'à quel point était respecté le programme de l'enseignement du chant. L'enquête remise aux inspecteurs scolaires démontra l'ina-

nité des accusations portées contre nous. Dans son rapport, l'inspecteur Tuetey constatait ceci :

On chante bien, même très bien ; les exercices de solfège se font régulièrement et conformément au programme dans 319 classes ;

le résultat est passable dans 67 classes ;

il est insuffisant dans 14 classes.

Donc sur 400 classes examinées, l'enquête révèle un déficit notable dans 14 classes, soit le 3 ½ %. Il n'y avait pas de quoi s'alarmer et crier à la banqueroute. Depuis neuf ans, les choses n'ont vraisemblablement pas changé et la récente démarche des chanteurs et musiciens neuchâtelois est tout simplement blessante pour le corps enseignant. Le Comité central est fort étonné que le Département lui ait réservé un accueil si favorable.

Si nous nous reportons à la communication parue dans le Bulletin du Département du 25 janvier 1938, les plaintes des chanteurs et musiciens découleraient du fait que l'on « *constate généralement un défaut de connaissances chez les jeunes gens qui entrent dans une société de musique ou de chant.* »

C'est sur cette même constatation qu'en 1929, la Commission de musique des chanteurs était partie en guerre. Il n'y a pas là de quoi s'émouvoir, car, comme le disait avec beaucoup de bon sens M. Tuetey dans son rapport officiel sur l'exercice 1930 : « *Nous constatons qu'entre le moment où nos enfants quittent les classes primaires et celui où ils se font recevoir d'une société de chant, il s'écoule au minimum 6 ou 7 ans. Ces jeunes gens ont eu une heure de chant par semaine lorsqu'ils fréquentaient l'école et on voudrait qu'ils n'aient rien oublié, alors qu'ils oublient tant en français et en arithmétique, branches qu'on travaille pourtant en classe pendant quelque 20 heures par semaine.* »

Le Comité central ne peut que renvoyer les représentants des chanteurs à ces sages propos qui ont encore toute leur valeur aujourd'hui. Il est inadmissible de prétendre que nos enfants, quelques années après leur sortie de l'école, soient à même de déchiffrer de la musique écrite en clef de fa ou dans des tonalités et mesures qui ne sont pas du ressort de notre programme primaire. Nous nous efforçons de faire ce qui nous est demandé dans la limite de notre temps et de nos moyens. Si cela ne suffit pas aux directeurs de nos sociétés de chant, qu'ils organisent des cours de solfège pour leurs choristes ; ils ont toute possibilité de le faire. Nous connaissons des sociétés pour qui ce moyen a fait merveille. L'école primaire n'a pas reçu mission de préparer des recrues pour nos chorales et fanfares ; il serait bon qu'on se le tînt pour dit.

Une lettre sera adressée au Département de l'Instruction publique par le Comité central où il sera fait part des observations résumées ci-dessus.

Une autre question a retenu l'attention du Comité central ; c'est la situation qui est faite aux institutrices qui occupent des postes temporaires. Ceux-ci sont mis au concours chaque année, ce qui donne aux Commissions scolaires la possibilité de ne pas réélire la titulaire précédente. Le moins qu'on pourrait faire, pour donner une demi-sécurité à celles de nos collègues qui, d'année en année, faute de postes permanents, retournent à leur humble poste temporaire, serait de supprimer la mise au concours annuelle. La nomination deviendrait ainsi définitive et l'on écarterait ainsi une grosse inquiétude du chemin des moins privilégiées de nos institutrices. Le comité central fera une démarche dans ce sens auprès du Département. De plus, il réitérera d'une façon pressante un vœu déjà exprimé précédemment ; c'est celui de créer des facilités en faveur des mêmes titulaires lorsqu'elles postuleront un poste permanent.

Le Comité central aborde enfin le problème du chômage dans l'enseignement ; mais il ne prend aucune décision vu que la question nécessite une enquête plus approfondie. J.-Ed. M.

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL AUX MEMBRES DE LA S. P. N. ET AUX CAISSIERS

1. **Cotisations centrales.** — Elle a été fixée à 16 fr. Le premier versement, de 10 fr. par membre, calculé d'après l'effectif des membres au 1^{er} janvier 1938, doit parvenir au caissier central *avant le 30 avril*.

Le second versement, même nombre de membres, à 6 fr., doit être payé au caissier central *avant le 30 septembre*.

2. **Cartes de membres.** — Seuls les nouveaux membres recevront une carte pour 1938-1939. Les anciens conservent la même carte mais recevront une contremarque, avec un nouveau numéro et au millésime de 1938-1939, à coller au bas de leur carte.

3. **Caisse d'entr'aide.** — La cotisation de *un franc* est due par tout membre actif faisant partie de la Caisse cantonale de remplacement. Le versement des districts à la Caisse centrale doit être opéré pour fin mai au plus tard.

4. **Assurance-Accidents.** — Les bordereaux-primés pour 1938-1939 ont été remis aux assurés, qui sont invités à s'acquitter immédiatement de leur dû. Tout retard et tout rappel portent préjudice à la Caisse de la S. P. N.

Les membres non encore assurés peuvent s'inscrire en tout temps et profiter ainsi des conditions avantageuses faites par la *Neuchâteloise*. Demander les formulaires au président central.

5. **Assurance responsabilité civile.** — La nouvelle année d'assurance commence le 1^{er} juin. Les anciens assurés sont invités à payer sans retard leur prime auprès du caissier de section. La prime annuelle est de 1 fr. 60 ; une surprime de 35 ct. couvre les risques de ceux qui, en dehors de leur classe, donnent un enseignement dans un établissement officiel.

On s'assure en tout temps. Demander les formulaires au Président central.

6. Il est recommandé aux comités de sections de faire d'actives démarches auprès des nouveaux collègues pour qu'ils prennent place dans nos rangs. On peut se procurer des bulletins d'adhésion auprès de M. L. Berner, président central, à Rochefort.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES MÉDECINS ET L'ÉCOLE

Le Bulletin du 14 mai nous a entretenus du débat qui s'est engagé autour des vœux émis par la Société de Pédiatrie de Genève.

Il a cité à ce propos un article du Dr Hugo Oltramare dans la Tribune de Genève du 5 avril. Cet article nous paraît suffisamment important pour que nous jugions nécessaire d'en mettre les conclusions sous les yeux de nos lecteurs.

Réd.

La pédagogie est la mise en valeur de toutes les possibilités dont un enfant dispose ; elle est la science de l'éducation et de l'instruction.

La signification de l'enfance est dans sa valeur plastique, dans son pouvoir d'adaptation aux réalités de l'existence.

Un adulte donne un sens véritable à sa vie lorsqu'il l'oriente dans une direction précise, lorsqu'il se spécialise.

Un enfant doit rester le plus longtemps possible une force plastique, gardant intact le dynamisme de son pouvoir de réalisation.

Si la valeur de l'adulte est dans ses réalisations présentes, celle de l'enfant est dans ses possibilités futures.

L'enfant est un être en voie de transformation et de croissance, il représente l'avenir — avenir d'un individu, d'une race, d'un pays.

Tout ce qui dans l'enseignement tend vers une spécialisation hâtive est contraire et nuisible à la nature enfantine.

Les programmes scolaires ont comme tâche d'ouvrir devant l'élève les chemins de la vie, mais non de l'obliger à les parcourir. L'instruction de l'enseignement primaire et secondaire ne doit pas être confondue avec la spécialisation réservée à l'apprentissage professionnel et à l'université.

D'autre part, l'enfant doit être pensé enfant, il est bon de le rappeler, car on l'oublie trop souvent.

Sa jeunesse doit s'épanouir, gaie et heureuse ; sans ces éléments, il se développera comme une plante dépourvue de soleil.

Il doit pouvoir se récréer en toute indépendance.

Le jeu doit avoir une place beaucoup plus importante dans sa vie.

L'enfant a un besoin organique, un besoin psychologique de jouer ; il en a besoin pour faciliter sa croissance, pour développer sa nature, pour former son caractère, pour affirmer sa personnalité.

Le jeu est l'apprentissage de l'homme libre ; c'est aussi la base de la force morale et de la santé physique.

En admettant que l'enfant ait besoin d'une moyenne de neuf à dix heures de sommeil, les quatorze heures de sa journée ne devraient pas comprendre plus de sept heures de travail, devoirs compris, les sept heures libres étant consacrées aux repas, aux jeux, à la vie de

famille, à la vie éducative, morale ou religieuse, à l'hygiène, toilettes, promenades, etc., etc.

La semaine scolaire ne devrait pas dépasser trente-cinq heures, devoirs compris.

Chaque enfant a en lui, dès sa naissance, un patrimoine héréditaire, un potentiel qu'il devra s'efforcer d'atteindre et de réaliser et qu'il ne pourra dépasser, à moins qu'il ne représente un de ces cas d'exception que l'on est convenu d'appeler le génie.

La plus grande ambition de l'école doit être de mettre l'enfant dans des conditions telles qu'il puisse à chaque âge de son développement réaliser le maximum de ses possibilités : permettre à l'être d'être tout ce qu'il peut être.

Le développement physiologique de l'enfant ainsi que son développement pédagogique doivent progresser dans une étroite collaboration.

Le pédiatre et l'éducateur ne peuvent faire autrement que de s'entendre.

L'enfant se développe naturellement en passant par un certain nombre d'étapes qui se succèdent dans un ordre constant.

Chaque étape correspond au développement d'une certaine fonction ou aptitude dont il peut bénéficier. Cette fonction et cette aptitude doivent servir de base au développement de l'enseignement scolaire.

Si l'éducation précipite ou retarde l'évolution enfantine, il peut en résulter des troubles graves et une désorganisation sérieuse.

Les divers stades de la croissance physique et intellectuelle sont solidaires.

Brûler une étape, c'est faire tort non seulement au processus dont le développement correspond à cet état, mais à tous ceux des étapes suivantes qu'ils conditionnent.

Vouloir aborder un enseignement avant de s'être assuré que le développement de l'enfant a atteint un degré suffisant, c'est bâtir en l'air ; c'est vouloir construire un étage avant qu'ait été édifié l'étage inférieur sur lequel il doit reposer.

Le sens même de l'école est faussé si elle veut sélectionner les élèves pour en faire surgir une prétendue élite ; l'élite véritable s'impose, elle ne se choisit pas.

L'école doit être un établissement de crédit et non un office des faillites.

Etablissement de crédit, pour le capital de jeunesse et de vie que représentent les enfants, aux prises avec les difficultés physiques et morales de leur développement.

Non pas office des faillites, ne favorisant que les bénéficiaires de constitution robuste, de forte mémoire ou de développement précoce.

Dans la vie, la valeur d'un homme ne peut être jugée à la manière dont il s'est « débrouillé » pour « arriver » le plus rapidement possible ; la valeur n'est pas dans la réussite, mais dans la capacité de servir.

L'instruction doit être une préparation au service, une école de service ; elle doit s'efforcer de permettre à l'enfant de devenir un homme utile à lui-même, à sa famille et au pays.

La méthode qui consiste dès le début de l'enseignement à juger la valeur des élèves sur des chiffres, à opposer les enfants les uns aux autres dans une compétition continuelle, cette méthode est anti-pédagogique, elle fausse l'unité de la classe, trompe l'enfant sur le sens véritable de l'existence, lui faisant croire que les valeurs humaines sont dans le succès.

Une conception totalement différente doit inspirer nos classes ; le travail en commun doit devenir un travail d'équipe.

La vie de l'enfant doit être tout inspirée de collaboration et de solidarité.

D^r Hugo OLTRAMARE.

L'ENSEIGNEMENT DU CALCUL ÉLÉMENTAIRE (suite).

Je n'insiste pas sur la mémorisation du *livret de multiplication*, puisqu'elle est suffisamment pratiquée. Il sera bon de répéter le livret sous la forme des données courantes, nécessaires pour la vie pratique.

Ainsi toute la série :

- 1 paire, cela fait 2 souliers ;
- 2 paires, cela fait 4 souliers ; etc. ;
- 1 kilo, c'est égal à 2 livres ;
- 2 kilos, c'est égal à 4 livres ; etc. ;
- 1 main a 5 doigts ;
- 2 mains ont 10 doigts ; etc. ;
- avec 1 pomme, je fais 2 moitiés ;
- avec 3 pommes, je fais 6 moitiés ; etc.
- avec 1 pomme, je fais 4 quarts ;
- avec 2 pommes, je fais 8 quarts ; etc. ;
- une douzaine d'œufs, c'est 12 œufs ;
- 4 douzaines, c'est 48 œufs ; etc. ;
- 1 mètre, c'est égal à 100 centimètres ;
- 6 mètres, c'est égal à 600 centimètres, etc. ;
- 1 kilomètre, c'est 1000 mètres ;
- 3 kilomètres, c'est 3000 mètres ; etc.

Très utile sera aussi la mémorisation de *l'argent* ; on sait combien de temps les petits confondent sous et centimes :

- 1 sou, c'est 5 centimes ;
- 2 sous, c'est 10 centimes ; etc. ;
- 1 pièce de 10 centimes, cela fait 10 centimes ;
- 4 pièces de 10 centimes, cela fait 40 centimes.

Puis, idem avec pièces de 20 ct. ; de 50 ct. ; de 5 fr. ; etc.

Puis, en corrélation avec les décompositions de 10, citées plus haut :

Je donne 1 franc pour payer 50 ct. ; on me rend 50 ct.

Je donne 1 franc pour payer 20 ct. ; on me rend 80 ct. ; etc.

Puis :

Je donne 1 franc pour payer 15 ct. ; on me rend 85 ct.

Je donne 1 franc pour payer 75 ct. ; on me rend 25 ct. ; etc.

Puis mêmes exercices avec 2 fr., 5 fr. (au lieu de 1 fr.).

Encore mémoriser quelques notions courantes de *temps* :

1 semaine a 7 jours.

1 année a 12 mois.

3 semaines ont 21 jours ; etc.

5 années ont 60 mois.

1 mois a 30 jours.

1 demi-année a 6 mois.

3 mois ont 90 jours ; etc.

1 année et demie a 18 mois ; etc.

1 jour a 24 heures.

3 jours ont 72 heures ; etc.

L'expérience m'a appris que, pour un jeune enfant, auquel les notions de temps sont souvent obscures, enseigner qu'un jour a 24 heures, c'est une phrase qui ne correspond à rien. Aussi est-ce tout de suite oublié. Aussi, je commence l'exercice ainsi :

— Aujourd'hui, c'est quel jour ? Mettons mardi. Quand est-ce que mardi a commencé ? A minuit, pendant que vous dormiez. De minuit jusqu'à midi, il y a ? heures ? 12 heures. Et mardi ira encore jusqu'à quand ? De midi à ? A minuit, cela fait encore ? heures ? 12 heures. Donc, mardi a 12 heures jusqu'à midi et 12 heures jusqu'à minuit. Cela fait 24 heures.

Cette fois, 24 heures signifie quelque chose !

Alice DESCŒUDRES.

L'ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION

Tâche bien souvent ingrate d'enseigner à nos élèves l'art d'écrire correctement. Que de méthodes ! que d'essais infructueux ! ! Combien de maîtres voient leurs efforts mal récompensés...

C'est pourquoi, bien modestement, je veux faire part d'un procédé qui m'a souvent réussi...

J'écris au tableau noir un texte bien à la portée des élèves. Nous l'étudions ensemble et les élèves sont ensuite invités à l'imiter, en conservant telle ou telle partie du texte soulignée et en changeant le thème.

Voici un exemple :

Texte écrit par le maître :

L'autre jour, montant au grenier, j'ai trouvé un vieux livre couvert de poussière. La reliure de cuir était bien râpée et les angles cornés. Je l'ouvris ; les feuillets en étaient jaunis et des doigts malpropres avaient laissé des traces graisseuses. Pauvre livre ! tu as fait sans

doute de nombreux heureux ; et maintenant tu reposes, méprisé, oublié, en un coin sordide.

Les thèmes choisis sont d'une grande diversité. Voici trois travaux d'élèves sans retouche qui donneront une idée de la manière dont le sujet est traité.

L. S.

Un vieux jouet retrouvé

L'autre jour, montant au grenier, j'ai retrouvé mon vieux bateau à voile, couvert de poussière.

Le bois avait perdu ses couleurs vives, les cordages et les voiles étaient souillés par des toiles d'araignées. Je le pris : il me rappelait le temps de ma jeune enfance. Je me souvenais quand j'allais au bord des fontaines, le mettais doucement à l'eau, et le suivais des yeux, ravie de le voir glisser doucement sur de petites vagues qui le balançaient gracieusement.

Pauvre petit bateau délaissé ! j'ai passé bien de bons moments avec toi, et maintenant tu es là, dans ce coin sordide, oublié et méprisé de tous.

G. M.

Mon vieux ménage

L'autre jour, en fouillant le grenier, j'ai trouvé, derrière une caisse dans un coin sombre, mon petit ménage d'autrefois. Il était tout couvert de poussière. Je l'examinai : l'anse d'une tasse était cassée, un morceau de chocolat moisi traînait sur une assiette, au fond de la théière, un peu d'eau et de la terre avaient dû figurer le thé. Quel plaisir j'avais eu le jour que je l'ai reçu. Pauvre ménage ! que d'années tu as procuré ma joie ; et maintenant tu gis, délaissé, solitaire dans un coin obscur.

P. J.

Un vieux soldat

L'autre jour, cherchant dans un vieux carton, au grenier, j'ai trouvé un petit soldat de plomb, enfoui sous une pile de jouets. Il avait une jambe cassée et des traces de colle sèche étaient restées sur le membre réparé. Le bout de son fusil était parti. Farouche soldat ! tu as dû gagner beaucoup de batailles, tu as souvent été porté en triomphe et maintenant tu es oublié, personne ne s'occupe de toi, ton fusil ne claque plus et tu gis, solitaire, dans ce coin sordide.

R. B.

L'ÉCOLE ET LA NATURE COUCOU ! ...

Lorsque je l'ai entendu pour la première fois, ce printemps, instinctivement j'ai tâté ma poche ! Hélas, le gousset du régent retraits ressemble bien au fruit... de la bourse à pasteur ! Et dire que, ce mois, la recette va baisser encore. Pauvres pensionnés ! Consolons-nous en pensant que, dans cinq ans, quand reviendra l'oiseau mystérieux, nous aurons... une augmentation !

On chante beaucoup le coucou ; on parle souvent de lui, mais il n'en reste pas moins à bien des points de vue une énigme pour les ornithologistes ; il pose un cas de parasitisme fort curieux chez les oiseaux, a provoqué bien des légendes et suscité force controverses. Pour s'en convaincre, il suffit de lire Rambert, Fabre, Bourget, Cathelin, Bailly, Boubier et tant d'autres. Depuis Rambert, qui mettait en doute l'existence même de cet oiseau, on a beaucoup observé le coucou, ce qui ne va pas sans de très grandes difficultés, et il semble que bien des points de sa biologie soient élucidés.

Seul en Europe avec l'*oxylophe geai* (*coccystes glandarius*) du Midi et deux autres espèces très rarement capturées, notre *coucou gris ou cendré* (*cuculus canorus*) ne fait pas de nid et confie à d'autres volatiles le soin d'élever sa progéniture. Pourquoi ? à cela, difficile réponse. Pour les uns, le coucou, de par la conformation de son sternum, ne peut pas couvrir ; pour d'autres, la voracité de l'oiseau entraîne un grand développement des organes digestifs aux dépens des ovaires, ce qui a pour conséquence que les œufs, au nombre de 5 à 7 — certains auteurs parlent d'une vingtaine ! — sont pondus à des intervalles de 5 à 8 jours. Dans ces conditions, l'incubation devient impossible, car les premiers œufs écloraient avant la ponte des derniers. C'est donc à un oiseau complaisant que dame Coucou, par ailleurs très volage, confie son œuf et cet œuf, très petit par rapport au corps de l'oiseau, varie beaucoup de couleur et ressemble en général à ceux de l'hôte. A ce sujet, certains auteurs pensent que la femelle dépose toujours son œuf dans le nid de l'espèce qui l'a élevée. Or, le nombre des oiseaux qui obéissent à cet instinct curieux est très grand ; on parle d'une soixantaine d'espèces. Toutefois, l'oiseau nourricier est le plus souvent la fauvette, le rouge-gorge, le rossignol, la mésange, la bergeronnette grise, le bruant, l'alouette, le bouvreuil, le geai ou la pie. Chose curieuse, c'est uniquement à cette dernière que l'*oxylophe* confie sa ponte. La femelle du coucou a soin de détruire un des œufs du nid pour le remplacer par le sien, afin que l'hôte ne s'aperçoive pas du méfait. Il semble acquis que, dans certaines circonstances (nid placé dans un trou d'arbre ou de rocher trop petit pour livrer passage au coucou, nid trop fragile, etc.), la femelle pond son œuf à terre, le prend dans son bec et le dépose dans le nid. Puis, le drame se déroule : le jeune coucou, aussitôt éclos, fait le vide autour de lui en jetant par-dessus bord œufs ou oisillons et oblige ses parents adoptifs à nourrir seul un petit monstre vorace. Sur ce point, cependant, l'accord entre naturalistes n'est pas parfait, car Bourget prétend que le jeune coucou peut cohabiter avec la nichée parasitée et même aider sa mère adoptive à réchauffer la petite famille ! Bailly (*Ornithologie de la Savoie*) a observé à deux reprises un nid de bruant renfermant une ponte double de coucou. Certains oiseaux n'acceptent pas sans réaction l'œuf étranger qui est parfois

expulsé du nid ou enseveli au fond, sous une couche de matériaux qui empêchent son incubation. On dit aussi que la mère adoptive du coucou est quelquefois étranglée... et dévorée par son nourrisson devenu gros et fort, alors qu'elle dépose au fond du gosier insatiable la becquée qu'elle est allée quérir pour lui ! On lit enfin que la femelle du coucou ne se désintéresse pas complètement des divers nids qui hébergent ses rejetons et qu'elle rôde aux alentours soit pour aider son petit à se débarrasser des œufs ou des oiselets qui le gênent, soit pour lui apporter de la nourriture ! Comme on le voit, le problème est complexe et mérite d'être étudié de près.

Rappelons, en terminant, que le coucou détruit une quantité considérable d'insectes (sauterelles, grillons, hannetons et autres coléoptères) et surtout de chenilles. C'est un des rares oiseaux qui puissent consommer les chenilles velues et tout spécialement, les processionnaires aux poils urticants. Il régurgite, sous forme de boulettes, les parties dures et indigestes et s'attaque encore aux vers, aux petites grenouilles et même aux jeunes oiseaux.

Il quitte nos contrées en septembre ou octobre et va passer la saison froide en Afrique.

J. SIMONET.

OPINIONS

Ce que la Suisse a réalisé en petit, toute l'humanité peut le réaliser.

En premier lieu, il faut instruire les nouvelles générations, non plus dans la haine sociale, politique ou confessionnelle, mais dans le sentiment d'humanité et de fraternité pour tous les hommes et tous les peuples.

La culture supérieure doit, dans tous les pays, être inspirée de la solidarité universelle, pour la recherche de la vérité, la réalisation de la justice pour tous, l'ascension de la civilisation nationale et mondiale. Etre libérés de l'esprit de haine et de violence est ce qu'il y a de plus nécessaire et de plus urgent. C'est pour cela que l'éducation et la culture doivent devenir, dans tous les pays et pour tous les hommes, le moyen primordial et fondamental.

Arnoldo BETTELINI,
Civitas Nova, extr.

RÉCITATION

RÉVEILLEZ-VOUS

Réveillez-vous, boutons d'or et pervenches...
L'heure a sonné, c'est le printemps !
Ouvrez les yeux, feuilles, rameaux et branches !
Le soleil dit : Je vous attends !
Assez dormi, jardins, prés et campagnes,
Assez rêvé, nids et buissons !
Allons, debout ! compagnons et compagnes,
Il faut reprendre vos chansons !

HENRI BERNADOU.

LES LIVRES

F. W. Fœrster, sa pédagogie morale, par Albert Ehm. Préface de F. W. Fœrster. En souscription aux Editions de la Forge, Lausanne.

Nous parlons ailleurs de cet ouvrage important sur l'illustre pédagogue allemand. Nous voudrions donner ici un aperçu des grandes divisions de ce livre. Dans une première partie, intitulée « La vie et l'évolution morale de F. W. Fœrster », nous trouvons tout d'abord un exposé très détaillé du milieu moral qui fut le sien de 1890 à 1903 et qui marqua les débuts de sa carrière d'homme de plume et d'action : « La Société allemande pour la culture morale », dont il fut sinon le fondateur, du moins l'âme inspiratrice et agissante. Le chapitre II : « La philosophie morale de F. W. Fœrster avant « Jugendlehre » le montre continuateur de la tradition de Humboldt et adversaire résolu de l'esprit bismarckien. Mais bientôt le vide d'un moralisme fondé — si l'on peut dire — sur la libre-pensée apparut clairement à l'homme de 34 ans, âge qu'il avait atteint en 1903. Et, dès lors, ce fut la rupture avec le milieu des Eglises éthiciennes et le rattachement à ce qu'on a appelé son « catholicisme » et qu'il vaut mieux désigner comme aspiration à une catholicité nouvelle, synthèse mystique de l'universalisme religieux.

La seconde partie du livre de M. Ehm analyse : I. « Les principes de la vie morale ». — II. « La philosophie de la culture ». — III. « Les applications du fédéralisme ». Ces trois chapitres ont pour titre commun : « Les fondements philosophiques de la pédagogie de F. W. Fœrster ». Le grand pacifiste constructif y apparaît nettement.

Enfin la troisième et dernière partie est intitulée « La pédagogie du caractère ». I. « Les illusions de la pédagogie moderne », absence de réalisme, absence d'idéalisme. — II. « Le fédéralisme pédagogique », caractère et personnalité, la nature et la grâce. — III. « La pédagogie du caractère à l'école », la personnalité de l'éducateur, les principes d'autorité et de liberté. — IV. « La didactique », méthode inductive, matières d'enseignement. — V. « Problèmes spéciaux » : l'éducation sexuelle, la formation du sens social, l'éducation civique. Sur tous ces points, l'opinion des adversaires du grand pédagogue est exposée et scrutée avec soin.

Ajoutons que la bibliographie comprend près de 700 ouvrages et articles de Fœrster et sur Fœrster, et un index alphabétique des noms d'auteurs cités, tous écrivains, pédagogues et hommes politiques qui intéressent à quelque titre les idées pédagogiques de Fr. W. Fœrster.

Ad. F.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Vallée du Lac de Joux

(ALTITUDE 1010 m.)

Superbe but d'excursions recommandé spécialement aux écoles et sociétés

Cols du Mollendruz et du Marchairuz

Rive occidentale : Chemin de fer Pont-Brassus. - Rive orientale : Service d'auto-transports. Hôtels et restaurants renommés dans toutes les localités.

Pour tous renseignements, s'adresser au Comité pour le Développement de la Vallée de Joux, au Sentier - Téléphone 106.

Grand Paradis Champéry

Grande forêt pour pique-nique. Jeux de quilles. Thé, Café, Chocolat, Potage, etc., Restauration.

Prix réduits pour écoles et sociétés

Se recommande : A. Bochatay.

L'excursion recommandée pour courses et sociétés :

LE PASSAGE DE LA GEMMI SUR LOÈCHE - LES - BAINS

2349 m.

Valais, 1411 m.

Visite des eaux les plus chaudes de Suisse : 51°. Excursion facile au Torrenthorn (3003 m.) le Righi du Valais. Tous renseignements sur transports et logement par Chemin de fer électrique Loèche-Souste.

Le beau Jura vaudois vous attend !

Dans sa partie supérieure, la ligne du chemin de fer Yverdon—Ste-Croix offre une vue très étendue sur le Plateau et les Alpes. Cela lui vaut d'être baptisée « La Corniche du Jura ». Trajet très pittoresque. Buts de courses : Le Chasseron, Le Cochet (restaurant à la Casba), Mont de Baulmes (restaurant), Aiguilles de Baulmes (restaurant), Le Suchet (restaurant à la Mathoulaz). Gorges de Covatannaz, de Noirvaux, de La Poetta Raisse. Taxes très réduites pour sociétés et écoles. Trains spéciaux sans majoration de prix suivant le nombre de participants.

Demandez le Panorama et la brochure « Ste-Croix Excursions » (envoi gratuit) ainsi que tous renseignements à la Direction à Yverdon. Carte de promenades et excursions au 1 : 50 000, en six couleurs, en vente au prix de 1 fr.

CHAMPS DE GENTIANES ET D'ANÉMONES EN MAI ET JUIN

ANZEINDAZ — REFUGE DE LA TOUR

Ouvert toute l'année. Place pour 100 personnes. Chambres. Restauration. Dortoir. Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés.

GRAND CENTRE D'EXCURSIONS

Hans Flotron, guide.

Téléphone : Gryon 57.97

ZERMATT - HOTEL RIFFELBERG

Mi-chemin Zermatt-Gornergrat. Splendide panorama. Arrangements très avantageux pour sociétés et écoles. Mêmes maisons : Zermatterhof, Kulm Gornergrat, Belvédère et Findeln.

Les 5 hôtels de la commune.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LE PONT - LAC DE JOUX

But idéal pour courses d'écoles et sociétés. Accès facile en car ou par C.F.F., 1 h. 15 de Lausanne. Excursions diverses : Dent de Vaulion. Canotage. Plage, etc.

HOTEL DE LA TRUITE, LE PONT

Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés. Repas depuis 2 fr. ; soupes 40 cent. Cantine pour pique-niques.

Cartes postales. R. Lehmann, nouv. propriétaire.

Funiculaire de CHAUMONT Buts de courses nombreux et variés. La montagne (CHAUMONT 1175 m.), Valangin (château historique), les gorges de l'Areuse, le lac (Colombier, Auvernier, Neuchâtel-Plage, St-Blaise). Taxes réduites. — Demandez renseignements à la Compagnie des Tramways de Neuchâtel qui donnera réponse détaillée.

CABANE RESTAURANT BARBERINE — Tél. N° 4. S. CHATELARD (Valais)

Lac de Barberine; ravissant but pour excursions, pour écoles, soupe, couche sur paille, café au lait, 2 fr. par élève. arrangement pour sociétés. Restauration. Pension prix modérés. Funiculaire, bateau, à 10 min. du Barrage de Barberine. Se recom. : Jean Lonfat, membre du C.A.S., Marécottes. Tél. 63.867.

Château d'Oron

Château fort du XIII^e siècle dans une agreste contrée.

Vue sur les Alpes. Cour ombragée. Meurtrières, prisons, corps de garde, salle des chevaliers avec magnifique bibliothèque, mobilier ancien et gravures.

Thé-pâtisserie

Sur demande : grande salle pour société, banquets

COL DE LA GEMMI

2329 mètres — Téléphone 1

Le Col sera ouvert cette année le 1^{er} juin.

HOTEL WILDSTRUBEL

Arrangements spéciaux pour écoles, cantonnements chauffés sans supplément. Prospectus et prix à disposition.

Léon Villa-Gentinetta, propr.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

J. FRÜH

GÉOGRAPHIE DE LA SUISSE

publiée avec l'aide de la Confédération suisse
par la Fédération des Sociétés suisses de Géographie

TRADUCTION FRANÇAISE DE CHARLES BURKY
professeur à l'Université de Genève.

en 10 livraisons in-8° de 160 pages brochées ou en 3 volumes in-8° brochés, avec plusieurs centaines d'illustrations et des hors-texte en couleurs formant un total de 1600 pages environ, imprimées sur papier surglacé de luxe.

Prix de souscription :

en 10 livraisons in-8° de 160 pages brochées	Fr. 65.—
en 3 vol. in-8° brochés	» 65.—
en 3 vol. in-8° reliés	» 80.—

payable par 6 fr. 50 à la remise de chaque livraison,
ou par 21 et 22 fr. » » » » » volume broché,
» » 26 » 27 » » » » » » » » » relié.

Il paraîtra 3 ou 4 livraisons par année, de telle manière que l'ouvrage sera complet en 1940.

Les deux premières livraisons sont parues.

Professeur de géographie à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, J. Früh publia en langue allemande une description complète et systématique de notre pays. Le premier volume a trait à la géographie physique, le second à la géographie humaine : population, économie, Etat ; le troisième se compose d'études régionales. C'est là une véritable somme de ce que nous savons actuellement de la géographie de la Suisse, œuvre monumentale, telle qu'il n'en peut paraître qu'exceptionnellement. Elle fait l'admiration des spécialistes, tant en Suisse qu'à l'étranger et a valu à son auteur la médaille d'or Arthur de Claparède.

La traduction française, tâche délicate, impliquant un labeur de plusieurs années, fut confiée à M. Charles A. Burky, professeur de géographie à l'Université de Genève. Sans modifications essentielles du texte allemand original, l'édition française se présente sous une forme plus claire. En outre, elle aura le grand avantage de contenir des données numériques mises à jour d'après les dernières publications du Bureau statistique fédéral.

Deux répertoires, l'un des noms géographiques, l'autre des auteurs mentionnés, faciliteront la consultation de l'ouvrage. L'illustration est abondante et soignée : à côté de nombreuses photos et de cartes en noir figurent une carte géologique en couleurs, une reproduction du relief de la Suisse et des extraits de l'Atlas topographique. Une grande carte hors-texte accompagnera le 2^e volume.

Telles sont les caractéristiques de cette œuvre nationale; source inépuisable de renseignements, indispensable à quiconque s'intéresse à la Suisse, elle est digne de l'appui que lui ont accordé les Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande. Un ouvrage de cette importance doit atteindre les cercles les plus étendus et sera, sans nul doute, apprécié par le public romand.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

L'ÉCOLE LEMANIA

PREVOIT
tous les cas

LAUSANNE

PRÉPARE
à tous les examens

K

ROCHER

Rue du Pont 7
Lausanne

mes articles synthétisent jusque dans
les plus petits détails

la qualité totale

que vous désirez !

Vêtements pour messieurs et jeunes gens - Chemiserie

ON CHERCHE pour l'exercice de la conversation

SÉJOUR DE VACANCES

juillet-août pour jeune fille de 16 ans, dans famille au bord du lac Léman ou lac de Neuchâtel, en échange avec fille ou garçon du même âge. — Adresser offres à MATTER, instituteur, ALCHENSTORF, Berne.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

●
Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

ANZEINDAZ — REFUGE DE LA TOUR

Ouvert toute l'année. Place pour 100 personnes. Chambres. Restauration. Dortoir.
Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés.

GRAND CENTRE D'EXCURSIONS

Hans Flotron, guide.

Téléphone : Gryon 57.97

Lausanne - Le Carillon

PLACE CHAUDERON

Grands Restaurants et Tea-Room
sans alcool

Arrangements pour sociétés et écoles

Téléphone 33.222

Funiculaire de CHAUMONT Tramways de NEUCHÂTEL

Buts de courses nombreux et variés. La montagne (CHAUMONT 1175 m.), Valangin (château historique), les gorges de l'Areuse, le lac (Colombier, Auvernier, Neuchâtel-Plage, St-Blaise). Taxes réduites. — Demandez renseignements à la Compagnie des Tramways de Neuchâtel qui donnera réponse détaillée.

LE PONT - LAC DE JOUX

But idéal pour courses d'écoles et sociétés. Accès facile en car ou par C.F.F., 1 h. 15 de Lausanne. Excursions diverses : Dent de Vaulion. Canotage. Plage, etc.

HOTEL DE LA TRUITE, LE PONT

Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés. Repas depuis 2 fr.; soupes 40 cent. Cantine pour pique-niques.

Cartes postales. R. Lehmann, nouv. propriétaire.

Les Pléiades sur Vevey 1400 mètres

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades. Nombreuses promenades. Sous-bois et flore superbes. Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C. E. V. à Vevey. Téléphone 52.922. Buffet-Restaurant au sommet.

L'excursion recommandée pour courses et sociétés :

LE PASSAGE DE LA GEMMI SUR LOÈCHE - LES - BAINS

2349 m.

Valais, 1411 m.

Visite des eaux les plus chaudes de Suisse : 51°. Excursion facile au Torrenthorn (3003 m.) le Righi du Valais. Tous renseignements sur transports et logement par Chemin de fer électrique Loèche-Souste.

Grand Paradis Champéry

Grande forêt pour pique-nique. Jeux de quilles. Thé, Café, Chocolat, Potage, etc., Restauration.

Prix réduits pour écoles et sociétés

Se recommande : A. Bochatay.